



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 03/2014 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE**

du mercredi 17 septembre 2014, à 18 h 30, à Dully

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance et remercie la commune de Dully de son accueil.

Présences

33 délégués et suppléants (11 fixes et 22 variables) sur 36 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe: M. Michel Melly (suppléant excusé)
Délégués variables : M. Jean-Daniel Dreifuss (pas de suppléant)
M. Christian Hofer (remplacé par M. Claude Seiler)

Absents :

Déléguée fixe: Mme Hortense Kiss (remplacée par Mme Florence Pernet)
Délégué variable : M. Alain Gruaz (pas de suppléant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014

Ce compte rendu n'amenant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Pascale Chamay Berger, déléguée variable, Perroy ainsi que de Mme Valérie Schlup Mantzouranis, déléguée variable suppléante, Rolle.

4. Communications du Président

La prochaine assemblée du Conseil intercommunal aura lieu le **jeudi** 27 novembre 2014 à 18 h 30, au Centre communal de Bursins.

Nouvelle délégation pour la Commune de Vinzel:

Délégué fixe: M. Philippe Straub
Délégué fixe suppléant: M. Hans-Peter Brunner
Déléguée variable: Mme Rita Cuenod
Délégué variable suppléant: M. Remo Boniello

Nouvelle délégation pour la Commune de Perroy:

Membre CODIR: Mme Sandra Gordon
Délégué fixe: M. François Roch
Délégué fixe suppléant: M. Agrippino Cardello
Déléguées variables: Mme Véronique Schneider, Mme Pascale Chamay Berger
Déléguées variables suppléantes: Mme Gabriela Jung Konishi, Mme Michèle Dutruit

5. Communications du CODIR

Informe que l'ASPAIRE a reçu les candidats sélectionnés pour le poste de comptable. Au préalable, le CODIR souhaite attendre la décision concernant une éventuelle fusion avec l'ARAERE. Il sera alors plus aisé de connaître le cahier des charges exact afin de mieux cibler le profil du candidat idéal. Le poste sera ensuite remis au concours.

6. Préavis N° 04-2014 relatif à une demande de crédit d'étude pour le Martinet E

M. Hubert Monnard lit les conclusions du préavis du CODIR.

Mme Anne Guisolan, Présidente, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission technique, qui sont identiques à celles du préavis.

M. le Président Charmillot annonce qu'un amendement rédigé par M. Giorgio Micello et appuyé par Mme Pascale Vollenweider et M. Christian Hochstrasser a été reçu le matin même.

M. Giorgio Micello donne lecture de cet amendement. Il assure qu'il n'est pas contre un restaurant scolaire mais souhaite développer divers arguments:

Le Conseil communal de Rolle a refusé le préavis municipal du 21.11.12 car la décision de réaliser la journée continue à Rolle n'avait pas encore été prise. Actuellement, le CODIR n'est toujours pas en mesure de donner une date pour l'introduction de la journée continue conformément à l'article 63 de la Constitution vaudoise. De plus le questionnaire envoyé aux parents des enfants des communes de l'ASPAIRE lors du sondage de 2013 ne permet pas d'avoir une vision objective du besoin réel d'un restaurant scolaire. La question étant formulée ainsi: « Que vous en ayez besoin ou non, quelle variante pour la pause de midi vous conviendrait le mieux ? » Plus de 70 % des familles avaient répondu en faveur d'une cantine scolaire.

En date du 27.08.14, lors de la séance du bureau du Conseil intercommunal, le Président du CODIR déclarait: « L'utilité d'une cuisine de production a été démontrée, les clients restent à trouver. »

Aucune étude de marché sérieuse n'étant en mesure d'évaluer le nombre d'enfants susceptibles de fréquenter cette cantine, plusieurs études ont été menées :

- 1) Envoi du sondage aux parents.
- 2) Etude de l'EHL.
- 3) Présentation de M. Jaquet sur la cuisine de production.

Mais ici non plus pas de réponses précises. Uniquement des suppositions et des estimations. Livraison aux aînés (cuisine identique?), aux associations sportives, à d'autres écoles ? Combien, qui, quand ? Beaucoup de questions restent en suspens.

M. Micello trouve que l'offre de structures de garde de jour est suffisamment développée. Par ailleurs, certains enfants prennent le train pour aller manger au fast food d'Etoy grâce à leur abonnement Mobilis. D'autres revendent leur ticket de cantine et l'échangent contre de l'argent. Il y a un an et demi, le préavis rollois demandait un crédit d'étude de Fr. 330'000.-. Aujourd'hui le crédit d'étude s'élève à plus Fr. 800'000.-. Le préavis initial de la commune de Rolle prévoyait: sous-sol, rez-de-chaussée, réfectoire et possibilité de construire un deuxième étage. Aujourd'hui, le bâtiment est évalué à Fr. 4.5 mios au lieu des Fr. 3.3 mios prévus initialement. Pas d'excavation, réfectoire de 280 places, pas de locaux disponibles pour des classes supplémentaires, ni possibilité de créer un deuxième étage. A titre de comparaison, le bâtiment D coûte Fr. 30 mios pour 11 classes, salle de gym, bibliothèque, salle pour école de musique. Par conséquent le coût du bâtiment E est beaucoup trop onéreux.

Le Président informe l'assemblée que l'amendement n'est pas recevable sous cette forme car il s'oppose au préavis. Si l'amendement est accepté après vote de l'assemblée, le Préavis N° 04-2014 sera renvoyé au CODIR pour étude, analyse, rapport et préavis complémentaire. Décision analysée et appuyée par M. le Préfet du district.

M. Micello répète qu'il n'est pas contre la cantine mais souhaite uniquement que le calendrier soit revu et que le CODIR apporte des réponses précises quant à la mise en place de l'horaire continu. Ceci afin de justifier l'utilisation du nouveau bâtiment scolaire.

M. le Président Charmillot déclare que le calendrier ne fait pas partie des conclusions votées par l'Assemblée législative. C'est une compétence du CODIR, soit de l'Exécutif. L'Organe délibérant ne peut donc pas se prononcer sur l'amendement et accepter ensuite le préavis car ils sont contradictoires. En conclusion, l'amendement sera voté dans un premier temps et, s'il est accepté, le préavis sera renvoyé au CODIR pour présentation d'un nouveau dossier.

M. Micello accepte la proposition.

Mme Garelli souhaite expliquer les causes des coûts élevés :

L'estimation en 2012 du prix du bâtiment E relève d'un petit travail d'ingénieur, pas de crédit d'étude à cette époque. Lors de la construction du bâtiment D, il a été découvert que l'état du terrain nécessitait la plantation de pieux. D'où un surcoût important du bâtiment E par rapport au devis des architectes (env. Fr. 500'000.- de plus-value pour la gestion du terrain). Les ingénieurs spécialisés ne se sont pas encore penchés sur le dossier. Mais le mandat reçu en début de législature par le CODIR était d'ouvrir le restaurant scolaire en septembre 2014. Aujourd'hui, il est de nouveau question d'un crédit d'étude. Le préavis a été retiré du Conseil communal de Rolle afin d'y apporter plus d'informations. Les résultats des questionnaires envoyés aux familles ont été validés par l'entreprise réputée MIS Trend SA. Une autre étude a été menée pour le choix de la cuisine de livraison ou production. Le CODIR est allé visiter plusieurs restaurants scolaires. Le modèle de Gland avec cuisine de production a été retenu. La qualité de la nourriture y étant bonne, les élèves y viennent avec plaisir. Les repas d'une cuisine de livraison ayant passé plusieurs heures au bain-marie sont moins bons. Estimation sommaire de coût total : Fr. 4'495 mios +/-25 %, l'objectif du CODIR est de faire des choix pour réaliser des économies et tendre vers les -25 %. A l'heure actuelle, sans étude d'ingénieur, il n'est pas possible d'avancer. De plus la demande de crédit d'étude va plus loin que les demandes de crédit habituelles, puisqu'elle inclut le plan d'exécution. La priorité est d'avancer rapidement et de mettre la journée continue en place, ce qui s'avère impossible sans infrastructures adéquates. Mme Garelli souhaite revenir sur la rénovation du Martinet ABC: gros chantier sur 5 mois avec budget de Fr. 12 mios. Le chantier a été bien géré, bien mené par le CODIR et les élèves ont pu y rentrer à temps, avec une moins-value de 6 %.

M. Micello remercie le CODIR pour la bonne gestion du bâtiment ABC. Mais il constate que certaines communes, telles que Rolle, doivent ajuster leur taux d'imposition à cause du coût élevé des investissements scolaires. Pour les communes moins riches, Tartegnin par exemple, cela peut représenter un problème. Pourquoi le bâtiment excavé au départ du projet ne peut-il plus l'être ? Des sommes considérables sont engagées sans explications précises et objectives afin d'expliquer au contribuable des augmentations d'impôts conséquentes.

A titre de comparaison un restaurant privé de luxe à Collonges-Bellerive (GE) pour cent personnes coûte moins de Fr. 4 mio. La Municipalité de Rolle avait décidé de retirer ce préavis car elle n'avait pas de réponse à ses questions. Aujourd'hui, les réponses ne sont toujours pas données.

Mme Marlyse Dentan rappelle que la Commune de Tartegnin a accepté l'augmentation d'impôt de 4 points pour la construction des infrastructures scolaires.

Concernant la journée continue, Mme Dentan explique qu'il y a une confusion avec l'art. 63 de la Constitution qui demande que les communes se groupent pour mettre des structures parascolaires à disposition. Il faut une prise en charge de l'élève tout au long de la journée. Les enfants doivent pouvoir être placés le matin en UAPE avant le début de l'école, à midi recevoir un repas en cantine et le soir être placés en UAPE. Ce qui ne veut pas dire que la pause de midi doit être réduite tel que l'intitulé de l'amendement de M. Micello semble l'indiquer. Les communes souhaitent que les élèves aient la possibilité de rentrer à midi, mais qu'il y ait aussi une cantine pour ceux qui en ont besoin.

M. Monnard approuve l'analyse de la journée continue de Mme Dentan. En effet, le CODIR a reçu un courrier de 6 communes qui ne souhaitent pas une pause de midi raccourcie mais qui trouvent préférable que les enfants qui en ont la possibilité aient le temps de rentrer chez eux en bus afin de manger tranquillement. Raccourcir la pause de midi reviendrait à obliger tous les enfants à rester à la cantine, la prise en charge devrait donc être différente. Par ailleurs, l'ASPAIRE a déjà décidé de mettre en place la journée continue. Soit un accueil du matin au soir. Mais cela nécessite des locaux, cantine et cuisine de production. Cette cuisine qui aura une grande capacité de production pourra se chercher d'autres clients et donc augmenter sa rentabilité. La journée continue ne signifie donc en aucun cas une pause de midi raccourcie.

M. Luc Pellet explique que l'on parle à ce stade de crédit d'étude et non de crédit de construction. Par ailleurs, il se demande si c'est à l'ASPAIRE de décider ou s'il faut tenir compte des précédents préavis retirés par la Commune de Rolle. C'est un préavis nouveau déposé par l'ASPAIRE. Il explique que la commission rapportant sur le préavis N° 04-2014 a débattu du projet et l'a approuvé. Elle s'étonne de constater que l'une de ses membres ait signé l'amendement de M. Micello alors que ces arguments n'ont jamais été débattus lors des séances de la commission. La commission se désolidarise donc entièrement de Mme Pascale Vollenweider.

M. le Président Charmillot tient à préciser que Mme Vollenweider a en effet signé le projet de renvoi, elle n'a par conséquent pas signé le rapport de commission se rapportant au bâtiment E.

Mme Anne Guisolan regrette cet amendement qui risque de fortement retarder le projet. Les architectes ont besoin de travailler pour pouvoir affiner les coûts. En 18 mois, un prix de construction évolue. Si par la suite les montants sont trop élevés, il sera toujours possible de réétudier la question. En cas de blocage maintenant, la lenteur de l'exécution de ce projet mécontentera la population.

M. Micello tient à préciser que Mme Vollenweider a pris connaissance de l'amendement la veille au soir, ce qui explique qu'il n'en ait pas été discuté lors des séances de commission.

M. Micello fait partie de la COGEST de Rolle qui a étudié la qualité des cuisines scolaires de Rolle. Ce sont des repas labellisés Fourchette verte, qui sont sains et goûteux. La Barcarolle est satisfaite de cette cuisine de régénération livrée également au Gymnase de Nyon. Il y a plusieurs fournisseurs dans la région tous très reconnus. La salle communale de Rolle n'est pas utilisée à midi, pourquoi ne pas l'utiliser temporairement ?

M. Laurent Schatzman estime que c'est un mauvais procès qui est fait à ce préavis. La définition de la journée continue est difficile à définir. A Rolle, l'utilité de la cantine du bâtiment des Buttes n'est à ce jour plus à démontrer alors que les mêmes questions se sont posées au début de ce projet. Le prix du bâtiment E a augmenté et ne baissera certainement pas en renvoyant le préavis. Il encourage donc vivement l'assemblée à rejeter l'amendement.

M. Jean-Noël Goël explique qu'à l'époque du retrait du préavis au Conseil communal de Rolle, aucune décision ne pouvait être prise sans connaître le nombre d'élèves venant manger. Par ailleurs, La Municipalité de Rolle avait retiré ce préavis, car l'étude concernant le choix entre les deux types de cuisine (régénération ou production) n'était pas encore assez avancée. A l'heure actuelle cette étude a été faite. Dans la région de Rolle, il y a suffisamment de possibilités de repas à servir pour justifier une cuisine de production, même si le coût est élevé. Lors des discussions concernant la cantine de l'école des Buttes, les débats ont été également animés. Le projet a malgré tout été réalisé et à l'heure actuelle cette cantine est surchargée, si bien qu'il faut y faire deux services, grands et petits séparés, et servir une cinquantaine de repas dans un conteneur. Cette nouvelle cantine s'avère donc nécessaire. En conclusion, M. Goël regrette que deux ans aient déjà été perdus à cause du retrait de ce préavis à Rolle.

Concernant les transports, les élèves de l'ASPAIRE ont l'avantage de posséder un abonnement Mobilis, 4 zones, qu'ils peuvent utiliser toute la semaine et jours fériés et qui est cité en exemple au Conseil régional. Il est nécessaire d'avancer avec ce projet. La journée continue se mettra en place après la mise à disposition des structures, soit le bâtiment D et la cantine tel qu'il est exigé par la loi. Plus on attendra, plus les prix augmenteront. Le crédit demandé comprend la démolition, inclut le plan d'exécution et les appels d'offres. Le coût du bâtiment est largement compté donc le prix final sera certainement inférieur.

Mme Sophie Colomer Widmer précise que l'offre de mamans de jour est insuffisante et que les listes d'attente pour les crèches sont de 18 mois voire plus. De plus, les élèves du secondaire ne sont pas pris en charge par les mamans de jour. Il n'est pas admissible d'hypothéquer un projet concernant 1000 élèves à cause d'une petite minorité qui se comporte mal et prend le train pour se rendre dans des fast food. La majorité des jeunes souhaitent manger ensemble et attendent une cantine. Les parents préfèrent payer un restaurant scolaire que de voir leurs enfants traîner dans la rue.

M. Echenard est étonné des propos de M. Micello concernant les transports pour Etoy. Cette zone d'Allaman n'est pas comprise dans l'abonnement Mobilis, 4 zones, détenu par les élèves. Les enfants doivent donc payer un supplément et de plus attendre 15 minutes à la gare d'Allaman pour aller à Etoy. Cet argument concernant les transports publics est donc fallacieux et n'aurait pas dû être évoqué.

Mme Anne-Laure Berger informe que les plats de la cuisine régénération, même avec label fourchette verte, sont mal présentés. La déperdition de vitamines est conséquente, donc la cuisine de production est préférable à tous les niveaux.

M. Micello trouve que l'on peut faire dire ce que l'on souhaite aux études. Malgré tout le respect qu'il a pour les étudiants bachelor de l'EHL ainsi que pour la société MIS Trend SA. qui est un organisme compétent, il n'a pas trouvé les réponses aux questions qu'il se pose depuis un an et demi. Il y a certainement besoin d'un restaurant scolaire mais les coûts sont considérables.

M. le Président Charmillot souhaite savoir si M. Micello maintient son amendement. Ce dernier lui répond par l'affirmative. Quant à M. Monnard, Président du CODIR, il maintient son préavis tel que présenté.

M. Micello souhaite un vote à bulletins secrets sur cet amendement, souhait rejeté par l'assemblée à la majorité moins 3 avis contraires et 1 abstention (un minimum de 5 voix est exigé par la loi).

M. le Président Charmillot rappelle que l'amendement ayant été transformé, l'assemblée votera sur le renvoi du préavis N° 04-2014 au CODIR pour étude complémentaire.

Après vote, le Conseil intercommunal:

- **rejette l'amendement au préavis N° 04-2014 à la majorité moins 3 avis contraires**

- **accepte à la majorité moins 3 avis contraires**
 1. D'octroyer au Comité de Direction de l'ASPAIRE un crédit de Fr. 865'500.– TTC pour le financement du crédit d'étude pour le bâtiment du Martinet E ;
 2. D'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, ce montant auprès d'un établissement bancaire de la région ;
 3. D'autoriser le Comité de Direction à inclure ce montant dans le coût final de la construction du bâtiment E et à l'amortir selon les règles comptables du patrimoine administratif, soit sur une période de 30 ans et selon les statuts modifiés (art. 27).

7. Préavis N° 05-2014 relatif au rachat du bâtiment D par l'ASPAIRE ainsi qu'à une demande de crédit pour son mobilier

M. Monnard donne lecture des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Pascale Vollenweider lit les conclusions du rapport de la Commission technique, qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR.

Mme Garelli détaille le projet du Martinet D:

Sous-sol: concernant l'École de musique et le Centre Sésame, l'ASPAIRE fournit uniquement les locaux et le matériel fixé au sol, plafond et aux murs. Par contre, ces deux institutions financeront leur mobilier, équipement et salle de cinéma.

Rez-de-chaussée: 2 salles d'appui dont le mobilier est financé par l'ASPAIRE. Bibliothèque scolaire de 375 m². Le Canton mettra à disposition un montant conséquent pour l'achat des livres. Cet endroit sera ouvert à tous les habitants de la région.

Etage : les classes prévues en surplus seront occupées dès l'ouverture du bâtiment, Gilly n'étant pas encore construit. Le préavis demande un crédit pour équiper toutes les classes, alors que le mobilier des Portakabin y sera transféré. Donc les coûts seront probablement moins élevés que prévu et le budget sera géré au plus juste.

L'ASPAIRE prend en charge les frais de fonctionnement pour tous les locaux communs et scolaires. Le Centre Sésame et l'Ecole de musique engageront un concierge pour leur propre nettoyage.

M. Monnard informe que le Conseil d'Etat a accepté d'augmenter le plafond d'endettement à Fr. 60 mios. De plus, le projet de DDP préparé par le notaire mandaté par la Commune de Rolle a été reçu. Il entre en droite ligne avec ce qui a été discuté par les partenaires et défendu par l'ASPAIRE.

Amendement au préavis N° 05.2014.

Point 3 des décisions du CODIR, il a été rajouté : « *D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 24'405'000.– selon les statuts modifiés de notre association, en respectant les normes d'amortissement du patrimoine administratif, soit sur une période de 30 ans* ».

De plus un chapitre frais d'exploitation a été rajouté, car ces frais apparaîtront dans des budgets futurs après construction du bâtiment D : « *Il est à noter que cette construction va générer des frais annuels d'exploitation d'environ CHF 400'000.– qui feront partie des futurs budgets d'exploitation de l'ASPAIRE* ».

M. le Président Charmillot explique que cet amendement technique ne porte pas sur le fonds (sommes) mais sur la forme. Actuellement, la nouvelle loi sur les communes admet qu'un amendement au préavis soit présenté par le CODIR pour autant que la Commission technique donne son aval. Cela étant le cas, la parole est donnée au sujet de ces amendements.

Mme Chantal Maurer constate que cette somme de Fr. 400'000.– ne figure pas dans le préavis.

M. le Président précise que ce montant ne doit pas nécessairement être voté, car il sera reporté d'office sur les budgets futurs, donc il n'y a qu'un seul amendement au point 3 des décisions.

- **Après vote, le Conseil intercommunal accepte l'amendement au préavis N° 05-2014 à l'unanimité**

Mme Maurer souhaite qu'il soit mentionné dans ce procès-verbal que les frais d'exploitation concernant l'Ecole de musique et le Centre Sésame restent à leur charge. Il n'en est pas fait mention dans le préavis voté lors de cette séance.

De plus, l'assemblée doit se prononcer sur un crédit de Fr. 25 mios alors que le droit de superficie n'est pas clairement défini. Type de droit de superficie ? Durée ? Coût ? L'ASPAIRE se trouve donc à la merci du Conseil communal de Rolle. Sera-t-elle consultée lors des prises de décision ?

M. Monnard explique que la règle a été fixée à la création de l'ASPAIRE de ne pas compter les terrains des communes dans les constructions scolaires. Dans le futur, il peut y avoir des surprises avec les décisions du Conseil communal de Rolle. Si les règles ne devaient plus être respectées, les Fr. 25 mios ne seraient pas investis et l'Organe délibérant serait consulté.

Mme Garelli présente les plans du droit de superficie de l'ASPAIRE au Martinet. Concernant les aménagements extérieurs, préaux et aménagements sportifs, la Commune de Rolle présentera un préavis au Conseil communal.

La Loi sur les Ecoles de musique oblige l'ASPAIRE à leur mettre à disposition des locaux et à couvrir leurs frais. Par contre, des compteurs séparés seront installés pour facturer eau et électricité au Centre Sésame.

M. Micello trouve le droit de superficie flou. La Commune de Rolle avait déjà posé la question et attend encore la réponse.

Mme Garelli répond que la Municipalité validera la semaine prochaine un préavis qui sera déposé le 7 octobre devant le Conseil communal de Rolle. Il est opportun que le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE vote au préalable l'octroi du crédit pour le bâtiment D.

Mme Maurer précise que si l'ASPAIRE est propriétaire, elle paiera les charges en fonction des nouveaux statuts, par contre, si elle est locataire elle paiera selon les normes des frais d'entretien qui s'appliquent sur les autres bâtiments. Par ailleurs, la confirmation du Conseil d'Etat concernant les nouveaux statuts n'est pas confirmée. Si ce n'était pas le cas, est-ce que les anciens statuts s'appliqueraient?

M. Monnard répond qu'il faut obtenir en premier lieu l'autorisation pour la modification du plafond d'endettement pour pouvoir avoir l'accord de l'Etat sur la modification des statuts finançant les Fr. 60 mio. Si le Conseil d'Etat refusait, il faudrait en effet revenir à l'ancien système et donc appliquer les anciennes règles de financement utilisées jusqu'à maintenant.

▪ **Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 2 abstentions**

1. D'octroyer au Comité de Direction de l'ASPAIRE un crédit de Fr. 25'734'000.–TTC pour le rachat du Martinet D et de son mobilier.
2. D'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, ce montant auprès d'un établissement bancaire de la région.
3. D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 24'405'000.– selon les statuts modifiés de notre Association.
4. D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 1'329'000.– pour le mobilier sur 10 ans, selon la clé de répartition des frais de fonctionnement annuels de l'ASPAIRE (art. 27 des statuts).

8. Divers et propositions individuelles

M. Monnard remercie l'assemblée pour ce vote qui est historique pour l'ASPAIRE. Il est satisfait de constater que la région se structure et s'organise et qu'elle sera bientôt pourvue d'infrastructures modernes et adaptées à l'accueil des enfants. Il tient à remercier M. François Roch pour l'excellent travail accompli au sein du CODIR depuis le 1^{er} juillet 2011. Actuellement, ce dernier est le plus jeune syndic du canton de Vaud. Il officiera désormais comme délégué au sein de l'ASPAIRE.

M. Roch remercie M. Monnard pour ses propos. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler au CODIR. Son plus grand regret restera de ne pas avoir réussi à finaliser le projet de Gilly. Il garde espoir qu'il se réalise un jour.

Mme Guisolan souhaite des nouvelles de l'avancement du projet de Gilly.

M. Monnard attend la convocation de la Cour de droit administratif et public qui entendra les parties sur place. En avril 2015, on devrait savoir si le Règlement lié au plan d'affectation de la zone à construire est admis. Les habitants pourront encore faire opposition lors de la mise à l'enquête du bâtiment. Le règlement de la zone doit être finalisé avant de mettre le projet à l'enquête.

M. Claude Seiler estime que les places de parc du Martinet sont actuellement peu nombreuses et se demande ce qu'il se passera lorsque les nouveaux bâtiments seront construits.

Mme Garelli informe que des oppositions ont été reçues sur les places de parc à créer. Les opposants seront entendus au 1^{er} octobre afin de discuter de la motivation de leurs oppositions. En cas de maintien des oppositions, des places de parc devront être cherchées ailleurs. A suivre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Charmillot remercie la Municipalité de Dully pour son accueil et convie l'assemblée à l'apéritif.

La séance est levée à 20h00.

Pour le Bureau:

Le Président

La Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Sandrine Vaucher